

LES QUESTIONS PÉNITENTIAIRES

EN ITALIE

A

Statistique des prisons pour l'année 1875.

On trouve dans la statistique de 1875, des renseignements plus complets que les années précédentes, sur les bagnes et les maisons centrales.

Le volume lui-même, pour la première fois sorti des presses du bague de Palerme, a été imprimé par sept condamnés qui n'avaient commencé que depuis trois ans à apprendre le métier d'imprimeurs. Cette imprimerie marche, mais elle est encore restée inoccupée plusieurs mois ; le travail imposé par la loi ne peut toujours être donné. Outre la situation moralement et matériellement pire ainsi faite aux condamnés, l'État perd les revenus du travail des condamnés.

Il faut constater les progrès accomplis à la colonie de l'île des Pins.

En 1875, il y a eu une légère diminution sur le nombre des détenus.

Le rapport entre les détenus et la population, était au 31 décembre : en 1874..... 2,89 pour mille.
en 1875..... 2,85 —

La dépense par habitant a été pour le service des prisons de : en 1874 de..... 0 fr. 6519
en 1875 de..... 0 fr. 6898

Il n'y a pas eu de loi sur les prisons en 1875, mais seulement le décret du 8 octobre, réglant l'admission des comptables à

l'examen de capacité et approuvant un nouveau rôle de personnel administratif.

En 1875, il y a eu 83,138 lettres arrivées à la direction, qui en a expédié 81,209.

Il y a eu 165 inspections, dont 42 dans les bagnes, 50 dans les maisons centrales, 72 dans les maisons d'arrêt, 1 dans les maisons de réforme.

60 projets ont été présentés au Conseil d'administration, dont 14 approuvés, 8 approuvés avec modifications, 9 renvoyés pour modifications, 7 renvoyés à de nouvelles études, 7 suspendus, 5 repoussés et 10 remis en examen.

Voici le mouvement du personnel des gardiens du 1^{er} janvier au 31 décembre.

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Gardiens chefs	185	197
— s.-chefs	313	419
Gardiens	3956	3993
Soit	4464	4599

Il y a dans les bagnes 75 gardiens pour 1000 détenus, dans les maisons centrales 74, et dans les maisons d'arrêt 53.

Deux circulaires ont été adressées aux préfets, la première en date du 30 octobre 1874, pour les engager à faire des propositions d'avancement dans le corps des gardiens — les agents proposés ont été envoyés à l'école des gardiens élèves et soumis à des examens ; la seconde en date du 2 novembre 1875, indiquant aux préfets les règles à suivre pour leur promotion.

En dehors des employés et des gardiens, on compte comme adjoints au service administratif : 11 professeurs, 1 vétérinaire, 3 directeurs agronomiques, 1 directeur technique de la draperie, 1 gérant, 3 magasiniers et cantiniers, 14 adjoints aux travaux agricoles, haras, etc., 10 chefs d'ateliers, 4 sœurs de charité, 17 marinières, 44 hommes de peine.

Bâtiments.

Le nombre des bâtiments pénitentiaires était au 31 décembre 1875 de :

Maisons d'arrêts et succursales	240
Prisons d'arrondissement	1503
Bagnes	35
Maisons centrales	50

Les travaux d'appropriation et de réparation se sont élevés à 922,702 fr. 66 cent.

Transports des détenus.

Il y a eu en 1874, 28,888 détenus transférés à pied, et en 1875 23,063 seulement. Les distances parcourues ont été de 309,503 kil. en 1874 et de 243,289 kil. en 1875. La moyenne a donc été en 1874 et 1875 de 10 à 11 kil.

Voici le tableau des distances kilométriques parcourues par les détenus avec les dépenses par kilomètres.

	Distances.	Dépenses.
Bateaux à vapeur.....	229	0 fr. 0556
Bateaux.....	10	0 3545
Chemin de fer.....	130	0 0251
Voitures cellulaires.....	12	0 4405
Omnibus.....	11	0 6646
Voitures à 1 ou plusieurs chev.	15	0 4023
Charrettes.....	12	0 2797
Bêtes de selle ou de somme.	19	0 2510

Les prix de transports varient suivant les provinces et les entreprises de transport.

Le transport des corps du délit a coûté 87,953 fr. 09.

Dépenses.

A la fin de 1875, les dépenses faites se montaient à 37,696,620 fr. 29. Il a été fait une économie de 319,884 fr. 46.

Le chap. 37 (Entretien des détenus et du personnel des gardiens), se décompose ainsi :

Maison d'arrêt.....	11,236,308 fr. 14	
Bagnes.....	4,441,740	09
Maisons centrales.....	4,361,553	20
Maisons de correction....	262,910	07
Domiciliés forcés.....	757,302	16
Institutions pieuses.....	1,288,09	91
Relégués sur les îles.....	44,704	36
Ecole des élèves-gardes..	83,244	67
Dépenses diverses.....	207,787	40
Total.....	22,683,650	00

Revenus des Prisons.

Budget général de 1875. — L'actif et le passif se balancent à 37,696,620 fr. 29 c.

Condamnés dont l'autorité judiciaire a demandé l'envoi dans les établissements pénitentiaires.

Les demandes d'envoi dans les établissements pénitentiaires ont été supérieures en 1875 à celles des années précédentes. Ces demandes se rapportent souvent à des individus condamnés depuis longtemps.

Le plus grand nombre des condamnés vient toujours des provinces de Rome, de Naples, de Sicile et Sardaigne ; le minimum vient de la Toscane et de la Lombardo-Vénétie.

35 0/0 des condamnés au bagne appartiennent à la population urbaine ; dans les maisons centrales on trouve 45 0/0 des hommes et 46 0/0 des femmes appartenant à la population urbaine.

Il faut noter une augmentation du contingent de la population rurale sur l'année précédente en ce qui concerne les hommes ; pour les femmes c'est le contraire.

La proportion des enfants illégitimes est toujours très faible, les enfants trouvés sont en diminution.

En divisant les condamnés en deux groupes : jusqu'à 35 ans et à partir de 36 ans, on trouve sur 1874 une diminution de 2 0/0 pour les hommes du premier groupe et une augmentation de 3 0/0 pour les femmes.

Les proportions de ceux qui avaient leur père ou leur mère seulement ou qui étaient orphelins de père et de mère sont les mêmes qu'en 1874. Il y a à noter seulement une légère augmentation de ceux qui avaient leur père et leur mère.

On trouve en 1875 une diminution des célibataires et veufs ou veuves sans enfants.

Il y a une différence notable entre les veufs et les veuves avec enfants, ce qui s'explique par la difficulté pour les femmes d'élever leurs enfants.

Au point de vue des professions, celle qui fournit le plus c'est toujours l'industrie agricole, quoique cependant la proportion ait diminué pour les hommes et augmenté pour les femmes. On constate une augmentation des personnes ayant exercé des

métiers nomades et une diminution de celles qui ont exercé des métiers sédentaires.

Il faut noter une diminution lente des délits commis par les illettrés.

Il y a eu en 1875 une amélioration sur les années précédentes dans la conduite tenue depuis le crime.

On remarque une augmentation de condamnés au bagne ayant accompli le service militaire et une diminution de condamnés à la réclusion.

En somme, la situation reste sensiblement la même qu'en 1874.

Pour les causes de délits, on observe que les chiffres les plus élevés sont donnés par la cupidité. — Bagnes : 42 0/0. — Réclusion, hommes : 53 0/0 ; femmes : 47 0/0.

Après la cupidité viennent pour les hommes la colère, la vengeance et la haine ; pour les femmes la conservation de leur honneur, l'amour illicite et la misère.

Il y a une augmentation subite des condamnations graves, la proportion des travaux forcés à perpétuité de 5 à 6 0/0 en 1872, 1873 et 1874 saute à 7 0/0 en 1875.

Il y a plus d'hommes que de femmes condamnés aux travaux forcés à temps, ce qui prouve qu'on use toujours vis-à-vis des femmes d'une certaine indulgence.

Les condamnations sont en moyenne pour les travaux forcés d'une durée de 15 ans et 7 mois, moyenne plus longue qu'en 1874 ; — pour la réclusion : hommes 4 ans et 10 mois, femmes 5 ans et 6 mois.

La diminution légère des condamnés soumis à la surveillance constatée en 1874, a disparu en 1875.

Les circonstances atténuantes ont été accordées dans les proportions suivantes :

	1874	1875
Aux condamnés au bagne	38 0/0	46 0/0
Aux condamnés à la réclusion :		
Hommes.	47 0/0	52 0/0
Femmes.	50 0/0	60 0/0

Les arrestations d'hommes se font généralement moins rapidement que les arrestations de femmes.

La lenteur constatée dans la marche habituelle des procès s'est accentuée en 1875.

La justice a demandé pour les femmes, leur envoi rapide dans les établissements pénitentiaires, afin d'arriver à une uniformité plus grande dans les peines. Pour les hommes l'insuffisance des locaux a rendu les envois plus difficiles.

Les récidivistes sont en augmentation parmi les condamnés au bagne ; la proportion des récidivistes condamnés à la réclusion est constante ; il y a une petite diminution pour les femmes.

Il y avait eu en 1874 une augmentation de récidives des habitants des villes ; cette augmentation a à peu près disparu en 1875.

Les enfants naturels et les enfants trouvés donnent une proportion de récidives moins forte que les enfants légitimes.

L'ensemble des condamnés donne les proportions suivantes pour les récidives :

Bagnes.	32 0/0
Maisons centrales d'hommes.	33 0/0
— de femmes	47 0/0

Les récidives sont moins nombreuses chez les gens exerçant des professions agricoles et chez les femmes exerçant des métiers sédentaires. Il y a aussi une diminution de récidives chez les illettrés.

Naturellement la conduite des récidivistes en liberté a été plus mauvaise que celle des condamnés en général.

17 0/0 des récidivistes avaient satisfait au service militaire.

Les causes des récidives sont les mêmes que les causes des premiers délits. Les crimes contre la propriété donnent lieu aux récidives les plus nombreuses.

Il y a beaucoup d'analogie entre les récidives et les crimes antérieurs.

Les libérés par achèvement de leur peine sont en diminution. En 1874, on ignorait quel temps avait été passé en liberté depuis leur dernière sortie de prison pour 1,089 hommes et 42 femmes récidivistes ; c'est-à-dire pour 66.3 0/0 des uns et 75 0/0 des autres. Le nombre de ceux pour lesquels subsiste cette lacune s'est réduit en 1875 à 751 hommes, soit 38 0/0 et 22 femmes, soit 44 0/0.

La proportion des criminels recommençant toujours le même crime est la même que pendant les quatre années précédentes.

Enfants dont l'autorité judiciaire ou administrative a autorisé la détention dans une maison d'éducation correctionnelle.

Il y a pour les garçons une diminution de 409 sur 1874; le nombre des filles est resté identique à celui de 1874.

La proportion des mineurs détenus est de 0.64 par 10,000 habitants.

Comme en 1874, la proportion des enfants trouvés et des enfants illégitimes est très faible.

Au moment de leur détention, 84 0/0 des garçons et 70 0/0 des filles vivaient avec leur famille paternelle ou maternelle. Les autres étaient avec des parents plus éloignés ou avec des étrangers. La majorité appartenait à des familles indigentes.

58 0/0 des garçons, 48 0/0 des filles avaient fréquenté les écoles.

87 0/0 des garçons, 89 0/0 des filles avaient une bonne constitution physique.

En 1875 on trouve une diminution des garçons envoyés en correction par leur père et une augmentation des filles.

La principale cause de mise en correction pour les deux sexes est le mauvais esprit (garçons 30 0/0 — filles 29 0/0). Viennent ensuite la négligence des parents et les mauvaises compagnies.

La proportion des récidivistes est constante (garçons 9 0/0 — filles 6 0/0).

56 0/0 des garçons, 80 0/0 des filles ont fait leur temps en entier, 38 0/0 des garçons, 20 0/0 des filles ont été retirés par leurs parents avant la fin de leur détention.

Maisons d'arrêt

Le mouvement de la population détenue dans les maisons d'arrêt donne un nombre total de 15,621,884 journées.

Il y a eu 171,976 hommes et 34,466 femmes arrêtés.

Les sorties pour toutes causes ont dépassé de 1,343 les entrées. Le mouvement général est moins important qu'en 1874.

La proportion des entrées et des sorties parce que l'innocence était reconnue, parce qu'il n'y avait pas matière à poursuites ou parce que la peine n'entraînait pas la privation de la liberté est conforme à celle de 1874.

La proportion de ceux à qui on a rendu la liberté comparés à ceux qui l'ont perdue était en 1873 de 49 0/0, en 1874 de 450/0; elle a été de 44 0/0 en 1875.

La proportion des majeurs arrêtés en 1875 est presque égale à celle des mineurs. Le chiffre des sorties à la suite de grâces est peu élevé.

Il y a eu 22 évasions de maisons centrales et 85 de maisons d'arrêt d'arrondissement.

On peut constater comme résultant de la proportion des évasions une amélioration dans les prisons.

Parmi les évadés aucun n'était condamné à une peine grave. Sur les 107 évasions, 67 procès ont été commencés; au 31 décembre 27 étaient terminés, 9 surveillants ont été condamnés, 23 absous. L'Administration en avait destitué 8, suspendu 29 et puni disciplinairement 16.

Les maladies ont été un peu plus nombreuses à cause des prostituées atteintes de syphilis qui sont envoyées dans les prisons quand la place manque dans les hôpitaux.

La mortalité est la même en 1874 et en 1875 (2,6 0/0).

Il y a eu 77 cas d'aliénation mentale, dont 69 hommes et 5 femmes détenus dans les maisons d'arrêt et 3 hommes dans les prisons d'arrondissement. La proportion qui était de 0.23 0/0 en 1874 est tombée à 0.18 en 1875.

La plus fréquente des maladies est la mélancolie. Viennent ensuite la manie et le délire aigu.

Il y a eu 7 exécutions : 6 exécutés avaient de 26 à 38 ans, le 7^e avait 52 ans; 5 étaient mariés. Tous ont reçu les secours de la religion et sont morts résignés.

Les suicides ont été plus nombreux en 1875 qu'en 1874. Tous les suicidés étaient accusés, deux étaient riches; le plus grand nombre étaient âgés; un avait donné des signes de folie.

Le nombre de ceux qui passent peu de temps dans les prisons va toujours en augmentant. Voici le nombre des journées passées dans les maisons d'arrêt, d'arrondissement et succursales :

Hommes	11.390.229
Femmes	871.587
	<hr/>
Total	<u>12.261.816</u>

Dans ce nombre 147,597 d'hommes et 7,874 de femmes n'ont pas été à la charge de l'État. On a ainsi la proportion suivante : 153 journées d'hommes et 90 de femmes sur 10,000 ne sont pas à la charge du Trésor.

Il a été accordé 553,620 permis de visite. Les Commissions des prisons ont fait 2,455 visites.

Il a été infligé 55,228 journées de punition aux hommes et 1,817 aux femmes, soit 48 sur 10,000 pour les hommes et 21 sur 10,000 pour les femmes.

La mortalité a été de 2.90 0/0 pour les hommes et de 2.81 0/0 pour les femmes.

Par suite de l'augmentation des salaires dans les ateliers, les produits des maisons d'arrêt ont été un peu supérieurs à ceux de 1874.

Les dépenses d'entretien des détenus dans les maisons d'arrêt se sont élevées à 11,006,336 fr. 42 c.; les journées de présence à 15,621,884; en en retranchant pour ceux qui s'entretiennent avec leurs propres fonds, 182,468 francs; il reste 15,439,416 journées, ce qui porte le coût de la journée à fr. 0.713. En retranchant des dépenses le produit, la journée ressort à fr. 0.694.

Établissements pénitentiaires.

On a créé, en 1875, 687 places nouvelles dans les bagnes, 358 dans les maisons centrales d'hommes et 41 dans celles de femmes.

Le bague de Cagliari a été porté de 813 à 1,000 places. La colonie de Castiadas s'est augmentée de 200 places. La prison de Ponza a été transformée en bague pour les condamnés à perpétuité. Le bague de Procida a été réorganisé.

Trois maisons centrales d'hommes, celles de Gorgone, Saluzzo et Volterra, deux maisons centrales de femmes, celles d'Ambrogiana et de la Villa-Albani ont été augmentées.

Il y a eu 6,019 entrées ainsi réparties :

Bagnes	4,869
Maisons centrales, hommes	3,795
id. femmes	355

Le nombre des sorties a été de 5,137 se décomposant ainsi :

	SORTIS		
	à l'expiration de leur peine	par grâce royale	morts
Bagnes	289	392	605
Maisons centrales : hommes .	2,789	273	525
id. femmes .	198	29	37
	<u>3,276</u>	<u>694</u>	<u>1,167</u>
	5,137		

La proportion des grâces est de 2.4 0/0 dans les bagnes, 2.3 dans les maisons centrales d'hommes, 3 dans les maisons centrales de femmes.

Pour les cas d'aliénation mentale, en 1875 comme en 1874, la population urbaine donne une proportion plus forte que la population rurale; les condamnés pour crimes contre les personnes sont les plus atteints. Ce sont généralement des sujets de 30 à 40 ans qui sont frappés et ordinairement au début de la détention. Il n'y a pas eu de cas de folie compliquée.

La folie homicide est la plus fréquente dans les bagnes; dans les maisons centrales, c'est la manie, et pour les femmes la monomanie hypocondriaque.

Il y a eu dans les bagnes dix cas de mort accidentelle, cinq dans les maisons centrales d'hommes, un dans les maisons centrales de femmes; les suicides ont été au nombre de 10, 3 dans les bagnes, 6 dans les maisons centrales d'hommes, 1 dans les maisons centrales de femmes.

Deux des suicidés n'avaient passé que quelques mois en prison, 5 y étaient restés moins de trois ans et 2 moins de cinq ans. Trois avaient donné des signes d'aliénation mentale.

Le moyen choisi par 7 a été la strangulation, par les 3 autres la précipitation.

Il y a eu 8 évasions et 9 tentatives dans les bagnes; 6 se sont évadés des lieux où ils travaillaient en profitant d'un défaut de surveillance.

Six de ces fugitifs ont été repris; 1 immédiatement, 2 au bout de trois jours, 1 au bout de cinq, 1 au bout de quatorze, 1 après sept mois.

Les agents qui ont paru complices, ont été déférés à la justice par l'Administration.

Instruction, Écoles et Bibliothèques.

Les 5 bagnes privés d'écoles en 1874 sont dans le même état en 1875; il faut y ajouter le nouveau bague de Ponza.

La seule maison centrale qui manque d'une école élémentaire, en aura une dans les nouveaux bâtiments ajoutés en 1875.

Tous les pénitenciers ont des écoles. 323 condamnés de plus qu'en 1874; 1,490 de plus qu'en 1873; 3,609 de plus qu'en 1872; 4,631 de plus qu'en 1871, ont fréquenté les écoles en 1875.

Les bibliothèques sont plus nombreuses.

Discipline.

Les infractions à la discipline ont été en 1875 plus nombreuses dans les bagnes et moins nombreuses dans les maisons centrales.

Dans les maisons centrales, les infractions au silence sont les plus communes.

Les réclamations faites par les condamnés sont à peu près les mêmes que les années précédentes.

104 gardiens ont été déférés à l'autorité judiciaire, aux conseils de discipline et aux tribunaux militaires.

Services administratifs.

La différence d'administration des bagnes et des maisons centrales disparaît en 1875.

Pour les journées passées au bague, les résultats sont proportionnellement identiques à ceux de l'année dernière. Les gains des détenus varient avec les travaux auxquels ils se livrent.

La portion revenant au gouvernement peut être évaluée à 659,522 fr. 49 c.

En 1874, les gains totaux vérifiés s'étaient élevés pour le service des ateliers à Fr. 683,997 02

Ils n'ont été en 1875 que de 625,523 61

Il y a donc eu une diminution de Fr. 58,273 41

Les causes de cette diminution sont le ralentissement des travaux à Nisida et à Civita-Vecchia, et la suppression des travaux de la filature à Ancône à cause des difficultés de la vente.

Les produits des travaux agricoles suspendus dans quelques

bagnes ont nécessairement diminué, cependant on a obtenu quelques résultats assez remarquables.

Il sera dressé pour 1876 un compte économique par bague indiquant quelles directions supportent les plus lourdes charges et comment il pourrait y être porté remède en tenant compte de la moyenne des journées.

Les maisons centrales se divisent en deux groupes: le premier comprend celles qui sont encore dans le système de l'adjudication générale; le second, celles qui sont régies par économie ou qui ont fait l'objet d'adjudications spéciales. L'administration éprouve d'assez grandes difficultés pour renouveler les adjudications.

Il y a une diminution de 4 0/0 sur les journées de travail. Elle est due pour 2 0/0 à l'oisiveté involontaire, pour 1 0/0 à l'oisiveté volontaire, pour 1 0/0 aux maladies.

A Pallanza, le changement de direction de l'atelier de cordonnerie où affluaient des ouvriers peu exercés, a contribué aussi à cette diminution. A Padoue, l'infirmerie a été encombrée à la suite de maladies provoquées par une saison d'été particulièrement pluvieuse.

Le chiffre des salaires est presque égal à celui de 1874. Le bénéfice des condamnés a été de 0.3912 et celui de l'Etat de 0.27. Il ne revient rien à l'Etat sur le travail des femmes.

La dépense moyenne pour les journées de femmes est de 0.8134.

Les gains individuels ont un peu augmenté et l'augmentation constatée en 1874 s'est encore accrue en 1875.

L'administration cherche à développer les métiers les plus communs tels que ceux des agriculteurs, des maçons, des boulangers, etc., et aussi les plus doux et les plus utiles aux détenus quand ils sont rendus à la liberté.

Les produits agricoles sont restés stationnaires et ont donné les mêmes résultats en 1874 et en 1875.

Le système d'administration le plus avantageux pour l'Etat est le système d'adjudication; les bénéfices entrent ainsi immédiatement dans les caisses du trésor, tandis que dans le système de régie par économie, une partie des bénéfices consiste dans des produits manufacturés qu'il faut vendre.

La dépense moyenne des maisons centrales régies par économie est un peu moindre qu'en 1874. Une partie des dépenses — mobiliers et vêtements — sont des virements. Autant que possible tout cela est fabriqué dans les maisons centrales mêmes.

Services sanitaires.

Voici la proportion des maladies en 1875 :

Bagnes	40 0/0
Maisons centrales d'hommes	45 0/0
— de femmes	33 0/0

La proportion des morts a été sur les maladies :

Bagnes	5.8 0/0
Maisons centrales d'hommes	6 0/0
— de femmes	7.9 0/0

La durée moyenne des journées de séjour dans les infirmeries a été :

Bagnes	37 0/0
Maisons centrales d'hommes	42 0/0
— de femmes	74 0/0

Les maladies les plus communes sont : les fièvres, et les maladies de l'appareil urinaire dans les bagnes; les maladies du système nerveux, de l'appareil digestif et de l'appareil respiratoire dans les maisons centrales d'hommes; les fièvres et les maladies de l'appareil digestif dans les maisons centrales de femmes.

On attend pour avoir une classification rationnelle des maladies, qu'il en ait été fait une pour la statistique générale sanitaire de la population libre.

On constate comme les années précédentes l'influence fâcheuse exercée par les premiers mois de captivité sur la santé des détenus.

Renseignements sur les condamnés sortis soit à la suite de grâces, soit à l'expiration de leur peine.

La majorité des crimes ayant été commis de 20 à 30 ans, les condamnés après leur libération sont assez jeunes pour tirer parti de l'enseignement théorique et pratique reçu pendant la détention.

Les bagnes abiment un peu la santé; mais le contraire se produit dans les maisons centrales, spécialement pour les femmes.

Il faut noter un peu d'amélioration dans la conduite générale constatée par les bons effets de l'éducation donnée dans les établissements pénitentiaires.

Les condamnés sortent généralement propriétaires d'un petit pécule.

En 1875, une série de circonstances fâcheuses ont annulé les bons effets des patronage.

Maisons de détention correctionnelle des jeunes détenus.

Malgré l'accroissement des maisons de réforme, les envois aux maisons de correction ont peu diminué.

La proportion des jeunes détenus provenant des prisons est de 33 0/0, tandis qu'en 1874 elle était de 46 0/0; par contre il y a eu en 1875 18 0/0 de condamnés au lieu de 12 0/0 en 1874; enfin, la proportion des récidivistes qui était de 6 0/0 en 1874, s'est élevée à 8 0/0 en 1875.

On peut constater une amélioration dans la conduite des jeunes détenus et il est permis d'espérer que les grands soins qui leur sont donnés pourront les ramener au bien.

Tous les jeunes détenus ont suivi des cours scolaires; on a même organisé à Naples et à Turin des cours de musique instrumentale, et un cours de dessin industriel à Naples.

Les bibliothèques ont reçu une impulsion nouvelle. Au lieu de 100 volumes qui entraient en 1874 dans les établissements pénitentiaires de garçons, il en est entré 827 en 1875.

Il en avait été donné 214 en lecture en 1874; en 1875, il en a été donné 4,191.

On peut constater par la diminution des punitions une amélioration dans la conduite générale.

Il y a eu, le 30 juin, une rébellion à la maison de correction générale. Un fusil ayant éclaté, un des mutins a été tué et deux ont été blessés.

Il est malheureusement nécessaire de constater aussi l'augmentation des journées d'oisiveté et des journées d'infirmerie.

Les morts les plus nombreuses ont été causées par des maladies de l'appareil digestif ou du système nerveux.

La maladie la plus fréquente est toujours la fièvre, bien qu'on puisse noter une diminution sur les années précédentes.

Sur le nombre des maladies, la proportion des morts est de 5.4 0/0 pour les garçons, et de 5.5 0/0 pour les filles; c'est une aggravation sur 1874.

Les métiers les plus frappés par la maladie et par la mort sont ceux de cordonnier et de tailleur.

La plus forte proportion des maladies est constatée de 14 ans à

la majorité, et spécialement de 18 à 21 ans pour les garçons et de 14 à 18 ans pour les filles.

Pour les garçons: plus de 40 0/0 sont restés après 18 ans dans les établissements pénitentiaires. A l'entrée 88 0/0 avaient une santé médiocre, 2.28 0/0 une santé mauvaise; 4.70 0/0 à la sortie avaient une santé médiocre, 0.70 0/0 une mauvaise santé. 28.64 0/0 n'avaient pas de profession à l'entrée, il n'en restait que 2.82 0/0 à la sortie. Les illettrés étaient tombés de 54.23 0/0 à l'entrée à 3.05 0/0 à la sortie.

Pour les filles: la santé générale s'est améliorée; aucune n'est sortie sans profession et les illettrées sont tombées de 46.43 0/0 à l'entrée à 3.57 0/0 à la sortie.

Enfin la conduite générale est plutôt bonne.

Instituts pieux de refuge et maisons de réforme.

Il n'y en a qu'un qui ait été créé en 1875.

Le nombre des évasions est considérable, à cause de la liberté laissée aux détenus surtout dans les colonies. Beaucoup d'évadés ont été repris, mais par punition ils ne rentrent pas dans les maisons de réforme et sont renvoyés dans les maisons de correction.

Les résultats sont plus satisfaisants que l'année dernière, surtout pour les enfants enfermés aux frais de l'État.

L'instruction est en progrès continu.

L'entretien des jeunes détenus a coûté en 1875: 1,256,709 fr. 21.

B

Budget pénitentiaire italien pour l'année 1880.

En 1880, l'Italie consacre au budget pénitentiaire une somme de 30,007,703 francs.

L'étude de ce budget sera d'autant plus facile pour les membres de la Société des Prisons, qu'il est pour ainsi dire calqué sur le budget pénitentiaire français et qu'on y retrouvera les règles habituelles de nos budgets.

C'est ainsi qu'il se divise en budget ordinaire et en budget extraordinaire, soit en dépenses périodiques et en dépenses temporaires.

Nous analyserons rapidement ces deux budgets, ne nous arrêtant qu'aux dépenses qui peuvent présenter quelque intérêt.

Voici d'abord par chapitre le budget ordinaire :

<i>Chapitre 42.</i> — Personnel	Fr. 4.640.303
<i>Chap. 43.</i> — Primes d'engagement, habillement, armement et autres dépenses pour les gardiens, gratifications et secours	309.600
<i>Chap. 44.</i> — Entretien des détenus et du personnel des gardiens	20.240.000
<i>Chap. 45.</i> — Transport des détenus	1.267.800
<i>Chap. 46.</i> — Service des ateliers dans les établissements pénitentiaires	2.335.000
<i>Chap. 47.</i> — Loyers des locaux	90.000
<i>Chap. 48.</i> — Entretien des bâtiments	700.000
	<hr/>
Total du budget ordinaire.	Fr. 29.582.703
	<hr/>

Les dépenses du personnel (chap. 42) ont subi une augmentation de 3,703 fr. en vertu du décret du 31 décembre 1876. Ce décret a augmenté de 10 0/0 les traitements des employés qui avaient passé dix ans sans recevoir d'augmentation.

On voit, d'après l'annexe 1, que ces 10 0/0 représentent une somme totale de 20,983 fr. Il était donc possible de donner cette satisfaction à de vieux serviteurs sans grever trop lourdement le budget.

Les développements du budget ne nous ont point appris sur quel point avaient porté les suppressions qui ont dû être faites, puisque la dépense du personnel n'est augmentée sur 1879 que de 3,703 fr. au lieu de 20,983 fr.

Le chapitre 43, semblable, croyons-nous, au chapitre correspondant du budget de 1879, ne comporte aucune observation.

Nous trouvons au chapitre 44 (entretien des détenus et du personnel des gardiens) une augmentation de 300,000 fr.

En 1879 il avait été demandé seulement un crédit de 19,940,000 fr. On a bientôt reconnu qu'on s'était fié à tort sur la continuation des effets de l'amnistie souveraine accordée en 1878. Au lieu d'une population moyenne de 35,000 détenus, sur laquelle on comptait, il faut, si l'on veut tabler avec certitude, compter sur environ 37,000. Déjà au mois d'août 1879 la dépense pouvait être évaluée pour l'année à 20,571,762 fr. L'administra-

tion en ne demandant que 20,240,000 fr. sera donc probablement encore au-dessous de ses besoins.

Voici du reste la population moyenne des détenus pendant les dix dernières années :

Année 1869. . .	43.583
— 1870. . .	41.087
— 1871. . .	45.416
— 1872. . .	46.265
— 1873. . .	43.655
— 1874. . .	44.196
— 1875. . .	42.982
— 1876. . .	39.856
— 1877. . .	36.066
— 1878. . .	32.890 (année de l'amnistie)

En 1879 — jusqu'au mois d'août — la population détenue a varié entre 36,262 (janvier) et 38,720 (avril).

Au chapitre 45 (transport des détenus) est inscrite une augmentation de crédit de 50,000 francs. L'Administration, pour les mêmes motifs qui ont été exposés précédemment, déclare que l'augmentation devrait être de 110,000 francs. Comme pour le chapitre 44, elle ne demande pas tout à fait la moitié de la somme qu'elle croit nécessaire; elle se réserve de voir si la fin de l'exercice 1879 permettra de ne pas prévoir pour 1880 une augmentation plus considérable.

Par le chapitre 46 (service des ateliers dans les établissements pénitentiaires) il est demandé un crédit de 2,335,000 francs qui se décompose de la façon suivante :

Ateliers des maisons centrales	Fr. 1.423.561 50
— des bagnes	647.807 80
— des prisons diverses	727 32
	<hr/>
	2.072.096 62
A ajouter pour parer aux éventualités	262.903 38
	<hr/>
Total. . Fr.	2.335.000 »

Le chapitre 47 (loyers des locaux), inscrit pour un crédit de 90,000 francs, ne peut donner lieu à aucune observation; c'est une dépense fixe.

Enfin par le chapitre 48 (entretien des bâtiments) il est demandé un crédit de 700,000 francs.

Le budget extraordinaire comprend les chapitres suivants :

<i>Chapitre 61.</i> — Alexandrie. — Appropriation de locaux pour le service des ateliers dans la maison centrale	Fr. 25.000
<i>Chap. 62.</i> — Caltanissetta. — Appropriation de locaux et construction de nouvelles cellules de punition dans la maison d'arrêt.	15.000
<i>Chap. 63.</i> — Campobasso. — Complément de l'appropriation générale de la maison d'arrêt d'Isernia	25.000
<i>Chap. 64.</i> — Campobasso. — Transformation de la caserne en maison d'arrêt à Larina.	30.000
<i>Chap. 65.</i> — Catane. — Transformation en maison d'arrêt de l'ex-couvent de Saint-Bonaventure à Caltagirone	30.000
<i>Chap. 66.</i> — Catane. — Appropriation définitive des locaux de l'ex-couvent des Capucins en maison d'arrêt à Nicosia.	25.000
<i>Chap. 67.</i> — Foggia. — Appropriation des locaux de la colonie pénitentiaire de Tremiti	20.000
<i>Chap. 68.</i> — Lucques. — Complément de la transformation de l'ex-couvent de Saint-Antoine en maison d'arrêt à Toranto	30.000
<i>Chap. 69.</i> — Livourne. — Appropriation de locaux à la colonie pénitentiaire de Gorgona.	30.000
<i>Chap. 70.</i> — Livourne. — Appropriation de locaux. — Construction de cellules de punition; laboratoires. — Travaux de sûreté au bagne de Longone	25.000
<i>Chap. 71.</i> — Pérouse. — Transformation d'un ancien couvent en maison centrale pour les récidivistes (avec le concours de la municipalité d'Amélia).	20.000
<i>Chap. 72.</i> — Pérouse. — Complément de la transformation de l'ex-couvent de Saint-Pierre en maison de force à Orviéto.	30.000
<i>Chap. 73.</i> — Pise. — Complément de l'appropriation des ateliers de la maison centrale de Fossombrone	30.000
<i>Chap. 74.</i> — Potenza. — Construction de locaux pour une maison d'arrêt de femmes.	10.000
	<hr/>
<i>A reporter.</i> Fr.	345.000

	Report. . .	345.000
Chap. 75. — Salerne. — Isolement et agrandissement de la maison d'arrêt à Vallo de Lucania . . .		30.000
Chap. 75 — Syracuse. — Travaux divers pour compléter l'appropriation de locaux et pour la façade extérieure du pénitencier de Noto. . . Fr.		30.000
Chap. 77 — Venise. — Adaptation et restauration de la maison centrale d'hommes		20.000
	TOTAL. . . Fr.	425.000

Nous ne pensons pas que ces chapitres nécessitent aucune explication; on voit que le budget extraordinaire tout entier est consacré à des travaux soit de construction (chap. 61, 62, 63, 69, 67, 66, 70, 73, 76 et 77), soit de transformation d'anciens couvents (chap. 64, 65, 68, 71 et 72), soit d'isolement (chap. 75).

Il ne faudrait pas sur ces rapides développements du budget des prisons en Italie juger le mouvement pénitentiaire dans ce pays.

Pour se convaincre de l'importance qu'on attache à ces questions, il suffit de se reporter aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière au parlement et auxquelles les membres les plus distingués n'ont pas dédaigné de prendre part.

Malheureusement, pour cette question comme pour bien d'autres, l'argent fait défaut et on se trouve en face du problème suivant, problème qui ne semblera insoluble qu'à ceux qui ne veulent pas se souvenir de tout ce qui a été fait en Italie depuis 1860 :

Améliorer le système pénitentiaire, moraliser les détenus en les forçant au travail et en leur apprenant un métier et, pour cela, augmenter les dépenses, c'est-à-dire augmenter les impôts et accroître la misère si souvent mauvaise conseillère ou augmenter la production nationale, moraliser ainsi par le travail la nation elle-même et rendre les prisons de moins en moins nécessaires.

Cette dernière hypothèse, plus difficile à mettre en pratique, aurait au moins le mérite d'être l'application du vieil adage italien à peine modifié : Beaucoup de pain, beaucoup de travail, peu de prisons.

C

Actes du parlement d'Italie touchant les questions pénitentiaires pendant l'année 1879.

RAPPORT DE L'HONORABLE J. MUSSI SUR LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE 1879

Un accroissement de dépenses pour l'État doit toujours correspondre à un accroissement de recettes, aussi peut-on admettre dans le *service des ateliers dans les établissements pénitentiaires* une demande de crédit de 2,335,000 francs supérieure de 300,000 francs au crédit de l'année précédente, mais compensée par le produit du travail des détenus évalué à 380,000 francs.

Du reste l'administration, pour généraliser le bienfait du travail dans les établissements pénitentiaires, favorise autant qu'elle le peut le développement des colonies agricoles dans les petites îles de la Méditerranée. Ces colonies présentent le double avantage de procurer aux détenus un travail qui ne crée pas de concurrence avec le travail industriel libre et de diminuer la contagion en diminuant le contact.

Pour les ateliers pénitentiaires industriels, le gouvernement devra chercher à ouvrir des marchés assez vastes pour que le travail libre n'ait pas à souffrir de la concurrence. Ainsi on pourrait demander aux prisons les objets nécessaires aux administrations de l'État. C'est ce qu'a déjà fait le Ministère de la marine en passant des marchés de vêtements.

Il faut adoucir le système d'isolement constant et complet qui n'est pas fait pour le caractère italien; loin d'amender le condamné, il ne peut le pousser qu'au suicide ou à la folie.

Dans ce but, la Commission propose d'accepter une augmentation de 60,000 francs inscrite au chapitre 37 qui se trouvera ainsi porté à 4,636,000 francs, tant que le travail n'aura pas été introduit partout.

Les condamnés au domicile forcé sont dans la plus fâcheuse situation. Entassés dans de petites îles, ils sont soumis à un régime éminemment corrupteur. La Commission demande une application très modérée de la loi, la position des condamnés au domi-

cile forcé étant plus triste que celle des détenus. Ils n'ont pas de travail et on ne leur donne pour vivre qu'un subside insuffisant de 45 c. L'administration fait ce qu'elle peut, mais elle n'empêche pas le domicile forcé d'être un danger pour la société et le condamné de rêver une vengeance qui se traduit par de nouveaux délits.

On accepte trop facilement en Italie la maxime : *salus populi suprema lex* ; il y a des choses que ne justifie pas la sécurité publique. Est-il nécessaire d'ailleurs de réunir tous les éléments dangereux pour les amener à se perfectionner dans le vice ? La Commission demande au ministère une enquête administrative chargée de chercher les moyens d'atténuer ces graves inconvénients. La Commission accepte les derniers chapitres 57 à 77 pour la reconstruction et l'adaptation des prisons et elle reconnaît combien les établissements pénitentiaires laissent à désirer pour la bonne marche du service et pour la moralisation des condamnés.

Les prisons ont été des moyens de punir, puis des instruments de vindicte publique ; elles doivent être aujourd'hui des établissements de réhabilitation destinés à la cure des maladies intellectuelles et morales. Un condamné n'est plus une victime à tourmenter, c'est un citoyen à punir et à amender. L'ancienne prison froide, humide, sans air, désolée doit donc être remplacée par une habitation austère, sévère, mais saine et décente.

L'air et la lumière doivent pénétrer partout et l'oisiveté faire place au travail. Pour cela il faut une transformation complète des prisons.

Tous ces problèmes sont difficiles et, dans les conditions financières actuelles, la solution est presque impossible.

DISCUSSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Séances des 11, 12, 13, 14 février 1879).

M. di Rudini appelle l'attention de la Chambre sur l'augmentation constante des crimes. La police préventive, la justice pénale et le système pénitentiaire répondent-ils à leur but ? Les documents qu'apporte l'orateur sont extraits d'une étude de M. Beltrani Scalia faite sur documents officiels publiés sous la direction de M. Crispi, alors ministre. De 1859 à 1875 la criminalité s'est accrue en Italie dans la proportion de 100 à 200.

Tandis qu'en Belgique il y a un homicide par 38,290 habitants, en Italie il y en a un par 9,329 habitants. La ligne ascendante des crimes continue à s'élever : les rapports des procureurs généraux en font foi.

En Italie il y a un condamné par 8,135 habitants tandis qu'en Angleterre il y en a un par 13,791 habitants : l'Italie tient en Europe le premier rang pour la criminalité. Le remède serait dans un rehaussement de la moralité générale, dans une police plus efficace, dans une justice sévère, dans un système pénitentiaire meilleur.

Les conditions des établissements pénitentiaires ont avec l'état de la criminalité le rapport précis de la cause à l'effet.

On peut dire que les prisons d'arrondissement, laissées à la charge des communes, sont des écoles primaires, et les maisons centrales des écoles secondaires de corruption.

La loi de 1864 établissant le régime cellulaire n'a pas été exécutée faute d'argent. Sur 40,000 prisonniers — population moyenne — 21,000 seulement ont des cellules. Les autres sont confondus, vieillards et jeunes gens, innocents et coupables, ouvriers et gens du monde.

Les bagnes, à part la chaîne plus cruelle en apparence qu'en réalité, sont moins durs que les maisons centrales. Là, bien qu'on ne puisse, faute de cellules, réunir les condamnés le jour et les séparer la nuit, on applique la sévère discipline nécessitée par ce système. Dans les bagnes au contraire, on travaille au grand air ; aussi la mortalité y est moindre. L'orateur reconnaît que les colonies agricoles sont en progrès ; elles sont mieux ordonnées et le travail y est plus général. Mais qu'est-ce que représentent les colonies agricoles dans le système pénitentiaire ? Quand, comment et pourquoi les condamnés y sont-ils envoyés ? Il n'y a pas de loi qui précise quoi que ce soit à ce sujet. Si les colonies agricoles étaient un moyen d'alléger la peine des condamnés favorisés par l'administration, elles seraient un mal plutôt qu'un bien.

Quand on dépense un milliard ou quinze cents millions à construire des chemins de fer, on se demande si le bonheur et la civilisation d'un pays dépendent uniquement du nombre de ses voies ferrées. Il faut aussi relever les qualités morales par tous les moyens et l'amélioration du système pénitentiaire répond à ce but.

Il faut savoir ce qu'on veut faire, avoir des idées nettes sur le

moyen et sur l'urgence des réformes. Il ne faut ni théorie, ni systèmes abstraits. Il faut étudier avec ardeur ce qui est possible, pratique et réalisable. En face d'une population moyenne de 80,000 détenus, il faut mettre de côté les systèmes abstraits et s'inspirer des nécessités du milieu dans lequel on vit.

Qu'on fasse une enquête. Il faut donner une vigoureuse impulsion au travail dans les établissements pénitentiaires. Le condamné oisif commet un nouveau crime et l'administration complice de cette oisiveté est complice de ce nouveau crime. Les résultats actuels ne peuvent être acceptés que comme une promesse de bon augure.

Il y avait beaucoup à faire ; on a fait des choses bonnes, d'autres médiocres, d'autres mauvaises. Dans les premières, il faut citer l'école des gardiens due à l'honorable Lanza. Les colonies agricoles sont une innovation moins heureuse à cause de leur destination indéterminée.

Il est tout à fait fâcheux qu'on ait supprimé la direction générale des prisons et qu'on ait accordé la possibilité de donner une liberté conditionnelle aux condamnés. Il est impossible de demander à un ministre ou à un secrétaire général d'entreprendre une réforme. Pour cela il faut un homme compétent, au fait des précédents et des traditions.

En 1872, au milieu des plus cruelles angoisses, la France a étudié la question pénitentiaire et l'Assemblée nationale, par sa décision du 25 mars 1872, a ordonné une enquête pénitentiaire ; les travaux de la Commission sont un monument qui honore la science française.

L'orateur demande à M. Depretis s'il veut faire faire une enquête et, s'il l'accepte, dans quel sens il la ferait faire. S'il la refuse, l'orateur présentera un projet de résolution pour la demander.

Il s'agit d'une portion de la liberté des citoyens. Il faut une justice austère, inflexible, prompte et surtout efficace.

M. *Pandolfi* accepte en très grande partie les conclusions de M. di Rudini. Les idées coupables viennent d'une perturbation mentale. La misère, qui donne la fièvre, peut bien troubler l'esprit au point d'amener la culpabilité. L'État ne doit donc pas se venger de malades, mais seulement se garder.

Il y a une classe de délinquants obstinés ; ceux-là, la science les déclare dans un état organique particulier ayant pour principe

l'égoïsme. Or dans des conditions déterminées de temps et de lieux, l'égoïsme peut être nécessaire pour soutenir le combat de la vie. Qu'on établisse la déportation ; ces hommes rendront des services sur une terre lointaine.

Les nouvelles lois sont la cause de la majeure partie des délits.

Pour les domiciliés forcés, l'État dépense par personne 0 fr. 60 c. pour les maintenir dans l'oisiveté. En ajoutant 0 fr. 20 c. et en organisant ces hommes en compagnies de discipline, ils pourraient travailler pour l'État. La sévérité militaire serait le meilleur moyen de moraliser ces égarés. Plus de paroles vagues, de la pratique.

M. *Cavalotti* fait un tableau désolant de la sécurité publique. Les homicides se comptent par douzaines. Les domiciliés forcés sont dans le plus triste état. L'émigration s'accroît.

M. *Nicotera* se plaint de l'organisation de la sûreté publique. Il faut modifier le personnel.

M. *Crispi* a cru bien faire en supprimant la direction générale des prisons. Le ministère s'est occupé des projets de réforme pénitentiaire. Un des désirs du ministère était de séparer les détenus des condamnés et de construire des prisons aussi près que possible des cours et tribunaux.

Il est vrai que les prisons sont plutôt une école de vice qu'un lieu d'expiation. L'honorable Lanza reconnaît qu'une question d'argent a seule empêché d'accepter les propositions que la gauche a faite depuis longtemps.

La question d'argent ne doit plus nous effrayer. Personne même à gauche ne refuserait 40 à 50 millions pour une réforme pénitentiaire. Mais il faut d'abord apporter un système complet ; en échelonnant les dépenses sur plusieurs budgets, en dix ou douze ans ce sera fait. Les contribuables y gagneront ; actuellement on perd en hommes et on dépense de l'argent.

Pour les domiciliés forcés leur vie est horrible. Mon prédécesseur s'en est occupé. Il a envoyé un fonctionnaire et un député pour voir si on ne pourrait pas les utiliser à coloniser les îles. Les domiciliés forcés qui arrivaient paresseux et vagabonds, reviennent pires parce qu'ils ont vécu dans l'oisiveté et qu'ils n'ont pas été forcés de se remuer pour avoir du pain. Il faut changer la loi et donner un métier à ces gens-là. Actuellement le domicile forcé ne peut que dépraver les condamnés. Ils sor-

tent de là maitres en délits. De là vient l'augmentation des crimes. Le ministère s'occupera de ces questions.

M. *Lanza* dit qu'il ne faut rien exagérer. Il a été fait beaucoup. En 1860, il n'y avait pas de prisons organisées suivant le système introduit par le code. Il y a place aujourd'hui pour 13,000 condamnés. Beaucoup de prisons ont été rapidement reconstruites; on a réorganisé celles qui pouvaient l'être.

En 1860, il n'y avait pas de maisons de réforme: il y en a aujourd'hui pour 3,800 individus. On a introduit dans les prisons le travail et les écoles. Le personnel des gardiens est discipliné, grâce à l'école des élèves.

L'Administration n'est donc pas restée oisive. Tout était à faire en 1860 et il y avait annuellement de 3 à 400 millions de déficit.

Si on veut qu'on s'occupe d'abord des prisons qu'on suspende tout le reste. Dès 1861 ou 1862, M. *Ratazzi* présentait un projet de réforme pénitentiaire qui aurait nécessité une dépense de 25 à 30 millions. Ce projet ne fut pas adopté à cause de l'insuffisance des ressources.

M. *Depretis*, président du conseil, ministre de l'intérieur, ne nie pas la vérité des paroles un peu dures de M. di Rudini; un témoignage contre le parlement, contre l'Italie, contre son honneur, ressort de la statistique pénitentiaire. Mais l'orateur a peu de foi dans les statistiques. La statistique pénale ne dit pas tout à fait la même chose.

L'honorable di Rudini a jugé sévèrement la liberté conditionnelle. Elle a pourtant une grande action moralisatrice sur les condamnés. Dans l'état actuel des prisons, d'ailleurs, est-il nécessaire de prolonger dans cette école secondaire de corruption le séjour des condamnés donnant des marques de repentir?

Si le Ministre des finances l'avait accepté, M. *Crispi*, M. *Zanardelli* auraient voulu eux aussi appliquer 20, 30 millions à la réforme pénitentiaire.

Pour l'enquête demandée par M. di Rudini, l'orateur propose d'attendre la fin du travail de M. *Beltrani Scalia* qui avait été chargé par M. *Crispi* d'une mission spéciale à ce sujet; on nommera alors une Commission de trois à cinq membres compétents à laquelle on donnera les pouvoirs les plus étendus et qui sera chargée de formuler les propositions le plus opportunes.

M. *Depretis*, se propose de présenter sans retard à la signature du roi un décret constituant la Commission.

L'orateur a de mauvais renseignements sur les domiciliés forcés. Leur nombre s'est élevé de 2,731 condamnés au 31 décembre 1873 à 3,930 le 31 décembre 1878. Cette année la moyenne est un peu inférieure. L'orateur accepte l'enquête demandée par la commission du budget, à condition que ce soit une enquête administrative.

M. *Mussi*, rapporteur, a été attristé par le discours de l'honorable di Rudini. Si la criminalité est grave en Italie, il faut aussi, suivant le précepte inscrit au-dessus du siège du préteur de Florence, *entendre l'autre partie*.

Les délits sont ou amenés par la violence du caractère ou causés par une âme perverse.

Les premiers, fréquents dans le midi, n'impliquent pas un cœur corrompu.

Notre procédure fournit aussi trop d'élèves aux écoles primaires, secondaires et supérieures du vice. La loi sur la liberté conditionnelle diminuera la phalange de ces étudiants en délits.

Pour le matériel du service pénitentiaire, on a fait ce qui était possible avec peu d'argent.

Nos ancêtres disaient : beaucoup de prêtres, beaucoup de pain et peu de prisons. Laissons le beaucoup de prêtres, parce que nous ne pourrions pas marcher d'accord, mais je conseille beaucoup de pain pour qu'il y ait moins de prisons. Les estomacs pleins commettent peu de délits, au moins de ceux qui mènent en prison.

La mortalité est plus forte dans les maisons centrales que dans les bagnes, parce que pour nos natures méridionales, le silence est plus dur que la chaîne. Nous avons le droit de punir, — de tuer, d'abrutir ou de pousser au suicide, non. Il faut tempérer l'isolement, étudier et non copier servilement.

M. *Crispi* a bien fait de supprimer la direction générale des prisons. On voulait réformer, il fallait donc rompre avec les traditions.

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. MUSSI, DÉPUTÉ, SUR LE BUDGET DÉFINITIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR 1879

Chapitre 39. — Augmentation de 364,410 francs pour l'entretien des détenus. Cette augmentation n'est qu'à demi justifiée par l'augmentation minime des dépenses journalières et par l'augmentation plus réelle de la population pénitentiaire.

Pendant qu'on prône la vertu moralisatrice du progrès et de l'instruction, les faits donnent un cruel démenti aux affirmations couleur de rose des optimistes.

La prison préventive est trop longue, surtout pour les accusés politiques qui pourraient être jugés rapidement.

Le garde des sceaux est prié de remédier à un inconvénient dont les conséquences retombent sur le budget du ministère de l'intérieur.

L'administration devrait veiller sur la vente des objets fabriqués dans les prisons. La concurrence a été telle qu'on a souvent réclamé et qu'on a même demandé la suppression du travail dans les établissements pénitentiaires.

La Commission accepte un crédit de 15,000 francs au chapitre 73 pour la reconstruction d'une aile de la maison centrale de Fos-sombrone, mais elle fait observer qu'en émiettant ainsi les crédits, on enlève à la Chambre la possibilité de les discuter comme elle le ferait si on lui apportait un projet d'ensemble.

DISCUSSION AU SÉNAT

Rapport de la Commission permanente des finances sur le projet de loi présenté par le Ministre des finances dans la séance du 18 février 1879.

Projet de budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur pour 1879.

Dépenses de l'Administration des Prisons.

Chapitres 37 à 73. — Voici les chiffres auxquels s'élevaient les dépenses pendant les dernières années :

1876.	Fr. 30,461,805
1877.	29,711,000
1878.	28,843,000

Cette diminution provient de la large amnistie accordée au moment de l'avènement du roi Humbert.

On a demandé pour 1879.	Fr. 28.868.590
En retranchant le produit des travaux évalué à. . .	4.100.000
Il reste.	Fr. 24.768.590
Auxquels il faut ajouter	416.300
Portés au budget extraordinaire, soit . . .	Fr. 25.184.890

Ne sont pas compris dans ces chiffres les loyers des biens domaniaux à l'usage des prisons : 800,000 francs et les dépenses des communes qui dépassent un million.

Le personnel est augmenté de 60,000 francs à cause de l'ouverture de trois ou quatre nouveaux établissements. Le service des ateliers est augmenté de 300,000 francs compensés par une augmentation de produits équivalents.

Par contre on propose une diminution de 364,407 francs au chapitre *Entretien des détenus*.

Suppression de la direction générale. — Créée en 1861 avec les autres directions générales et respectée par tous les ministères qui s'étaient succédé depuis, la direction des prisons a été supprimée par le décret du 24 février et confiée au secrétaire général.

L'administration des prisons est complexe; elle exige une unité d'actions et de direction inconciliable avec les changements de secrétaires généraux; elle comporte en outre le maniement direct de 25 à 30 millions qui se divisent en une infinité de petites sommes. Sans des soins constants, il y aura des pertes que ne compensera par l'économie résultant de la suppression du directeur général (1).

E. PAGÈS.

(1) On sait que, depuis cette époque, la direction générale a été rétablie et qu'elle est aujourd'hui confiée à notre savant collègue, M. Beltrani Scalia.